

VILLE DE MONTPELLIER  
**DOSSIER DE  
PRESSE**



**PRÉSENTATION DE 21 NOUVEAUX  
POLICIERS MUNICIPAUX**

MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2015



## Sommaire

---

**21 nouveaux policiers municipaux à Montpellier et un nouvel encadrement** [page 3](#)

**Une police de proximité au service de la sécurité et de la prévention** [page 4](#)



damerdji@villedemontpellier

## 21 nouveaux policiers municipaux à Montpellier et un nouvel encadrement

---

Avec l'arrivée le 1<sup>er</sup> janvier 2015 de dix premiers policiers municipaux puis de **21 au cours de cette même année**, la Ville de Montpellier répond aux attentes des Montpelliérains en matière de sécurité des personnes et des biens.

Au total, d'ici à la fin de l'année 2016, 50 policiers supplémentaires auront été recrutés par la Ville portant les effectifs de sa police à **180 agents**. Ce qui placera Montpellier au 6<sup>e</sup> rang des villes françaises en matière d'effectif de police.

Ce renfort de policiers sera principalement affecté à une sécurité de proximité, comme s'y était engagé Philippe Saurel, Maire de la Ville de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole.



rubio@villedemontpellier

### 31 nouveaux policiers à Montpellier en 2015

Les 21 policiers municipaux supplémentaires à avoir pris leurs fonctions au cours de l'année ont rejoint les 140 policiers municipaux de Montpellier. Ils seront déployés sur l'un des 3 secteurs de la ville (Centre, Sud, Nord) à partir de missions dédiées principalement à la gestion des espaces publics :

### 19 nouveaux policiers en 2016 portant l'effectif à 180 agents

En 2016, ce sont encore **19 nouveaux policiers** qui seront recrutés par la Ville, pour atteindre l'objectif cible de 180 agents.

Ce renforcement de la police municipale à Montpellier d'ici à 2016 répond :

- aux enjeux d'une ville en pleine croissance en prenant en compte les différents moments de la cité : nuit, jour, manifestations, diversité des quartiers et des territoires
- à la demande d'une sécurité de proximité exprimée par les Montpelliérains.

### Le développement de l'encadrement

Cette évolution s'accompagne d'un développement de la structure d'encadrement avec la mise en place d'une équipe de chefs de service au profit de chaque secteur et unité spécialisée.

### Une collaboration permanente avec l'Etat

La police municipale renforcée continuera de collaborer en permanence avec la police nationale et les autres partenaires de la sécurité :

- le centre opérationnel de commandement de la Ville de Montpellier est en lien permanent avec le Centre d'Information et de Commandement de la DDSP 34.
- le centre de vidéo protection fonctionne selon les mêmes logiques opérationnelles.
- **Une convention de coordination dite de nouvelle génération (2016-2018)** vise dans une logique de complémentarité avec la Police Nationale à formaliser et entretenir les coopérations opérationnelles quotidiennes entre la ville et la Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Hérault. Cette convention détermine les modalités à partir desquelles les interventions sont coordonnées avec les forces de sécurité publique de Montpellier.
- une coordination avec le réseau TAM.

# Une police de proximité au service de la sécurité et de la prévention à Montpellier

---

## **Rappel : les compétences d'une Ville en matière de sécurité**

*Le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune. Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité, tranquillité et salubrité publiques. Il exerce ses pouvoirs sous le contrôle administratif du préfet.*

*Par ailleurs, en sa qualité d'officier de police judiciaire, le maire est tenu de signaler sans délai au procureur de la République les crimes et délits dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.*

*Les domaines d'exercice des pouvoirs de police du maire sont les suivants : l'habitat, la circulation et le stationnement, la protection des mineurs, l'environnement, l'urbanisme, les activités professionnelles, les réunions, les loisirs, la santé publique, les funérailles et les lieux de sépulture.*

*Afin d'assurer au mieux ses pouvoirs de police, le maire est tenu de mettre en œuvre les moyens normatifs et matériels nécessaires. Il peut, notamment, décider de créer une police municipale qui assurera le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.*



severac@villedemontpellier

## **A Montpellier, 3 grands secteurs et 5 unités spécialisées**

Le service de la police municipale de Montpellier est aujourd'hui composé de 161 agents, dont 136 opérationnels sur le terrain et 25 agents d'encadrement ou affectés à des postes administratifs.

A Montpellier, les policiers municipaux disposent de :

- d'une arme de catégorie B, d'un *tonfa* et d'un gilet pare-balle
- de 97 véhicules dont 17 VL, 9 motos, 23 scooters, 46 VTT et 2 gyropodes
- d'une radio numérique géo-localisée, en lien direct avec un Centre Opérationnel de Commandement.

Le service est organisé en **3 grands secteurs** : Nord, Sud, Centre, en cohérence avec la Police Nationale

Le service appuyé de **5 unités spécialisées** :

- une unité motorisée, plus spécifiquement dédiée à la police routière et aux escortes (9 effectifs)
- une unité fourrière (10 effectifs)
- une unité d'éducation routière (2 effectifs)
- une brigade de nuit (24 agents)
- un centre opérationnel de commandement chargé de la prise en compte des appels téléphoniques, du réseau radio et de l'information des autorités (10 effectifs).

## **Un service de nuit**

Ce service qui débute à 18h est prolongé depuis le 20 mars 2015, de 1h à 2h du matin.



damerdji@villedemontpellier

### Une police municipale de proximité

**Un nouveau poste de police en centre-ville à compter de 2016**, rue Durand en complément du guichet dédié à l'aire piétonne.

Il complète le poste Nouvel Hôtel de Ville situé chemin de Moulares.

### Des permanences dans les lieux suivants

○ Secteur Nord : rue des Araucaria (à l'arrière de la Maison pour tous François Villon) : mardi- jeudi- 8h-10h ; 17h30 -19h30

○ Secteur Sud : Antenne Croix d'Argent, rue Jacques Bounin : mardi –jeudi 8h-10h ; 17h30 -19h30

**Auxquelles s'ajouteront des permanences « mobiles » depuis un poste véhiculé et dédié à la demande des administrés des différents quartiers de la ville, à partir mars 2016.**

### Le développement de la vidéo protection

La Ville a adopté un plan pluriannuel de développement de la vidéo protection 2014-2016 doté d'une enveloppe de 1,6 million : une première tranche de 15 caméras supplémentaires a été votée par le Conseil municipal du 6 novembre 2014 puis de 22 caméras adoptée au cours du Conseil municipal du 18 juin 2015.

Le Centre de Supervision Urbain a équipé la Ville de caméras en tenant compte des attentes de l'Etat sur la sécurisation des zones de sécurité prioritaires (ZSP) mais aussi du développement de la ville. Il s'est aussi doté de 5 caméras déplaçables, visant à équiper temporairement des sites particuliers où un besoin le justifie (*accompagnement d'évènementiel public, renforcement des ZSP, etc.*).

La Ville compte à ce jour 196 caméras de vidéo protection urbaine et 16 dédiées à la gestion du tunnel Comédie.

### La mise en œuvre de la vidéo verbalisation au sein de 3 secteurs prioritaires de la commune à compter de janvier 2016 afin d'assurer une fluidité de la circulation

Ces dispositifs permettra de verbaliser à distance à partir de vidéo caméras 3 infractions prioritaire du code de la route : les stationnement sur emplacements réservés, les stationnements gênants et la circulation sur voies réservées dans les secteurs suivants :

- Pont de Sète
- Cours Gambetta
- Avenue de Toulouse